DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1, Vu les travaux d'intervention de taille de haie le long de la rue Jean-Baptiste Macaux, réalisé par l'entreprise TERIDEAL, 661 avenue François Mitterrand, 62730 MARCK. Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux Rue Jean-Baptiste Macaux le Vendredi 6 Octobre 2023 de 6h00 à 20h00.

<u>Article 2</u>: La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores ou manuel.

<u>Article 3</u>: La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par le demandeur.

Article 4:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres.
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de

Lumbres,

- Monsieur le Directeur de l'entreprise TERIDEAL

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 03 Octobre 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire

le 0 3 OCT, 2023